

**Objet : déchets: redevance incitative**

**Date : mardi 21 mars 2006 10:27**

**De : Philippe Mora <pmora@wanadoo.fr>**

**À : Collectif Déchets Girondin <collectif.dechets.girondin@wanadoo.fr>**

La dépense des ménages pour la gestion de leurs déchets s'est élevée à près de 5 milliards d'euros en 2005. Des lors, comment amener les citoyens à s'impliquer davantage dans la gestion de leurs déchets ? La redevance dite « incitative » qui s'appuie sur le principe pollueur-payeur est à ce sujet un outil économique intéressant. A Rennes, des économistes environnementaux étudient ses effets sur le terrain... mais aussi en laboratoire.

Dans tous les pays développés, les quantités de déchets produits par les ménages sont en hausse constante depuis plusieurs décennies. En parallèle, les moyens de traitement ne suivent pas. En effet, rares sont les communes et les particuliers qui voient d'un bon œil l'installation d'un centre de stockage ou de traitement des déchets à proximité de leur propriété. Ce comportement, qualifié outre-atlantique de « NIMBY » (« not in my back yard » c'est-à-dire « pas derrière chez moi ») pourrait dans la prochaine décennie être à l'origine d'une saturation des centres de traitement des ordures ménagères dans trois-quarts des départements français.

**Agir à la source auprès des ménages**

Une des solutions consiste à inciter les particuliers à trier leurs déchets en récompensant les pratiques les plus citoyennes. Tel est l'objectif en France de la redevance incitative au tri des déchets ménagers inspirée d'un concept américain (PAYT ou « Pay as you throw » c'est-à-dire « Payez selon ce que vous jetez ») qui depuis sa mise en place dans les années 1990, a fait ses preuves aux USA. Il s'agit non seulement de trier les emballages mais aussi de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles (hors emballages) rejetées par le citoyen en y adossant le tarif. La prévention, le recyclage ou la valorisation domestique par compostage sont des exemples de voies exploitables. Dans le cadre d'un appel d'offres lancé en 1999 par le ministère de l'Écologie, les économistes du Cemagref en collaboration avec l'université de Rennes 1 ont étudié ce nouveau mode de taxation à la fois sur le terrain et en laboratoire (voir encadré).

**Analyse économique de deux cas français**

En Europe, la mise en place de la redevance incitative au tri des déchets ménagers a débuté dans les années 1995. Aujourd'hui, seule une quinzaine de communes françaises l'ont adoptée. Dans un premier temps, les chercheurs ont réalisé une enquête afin de cibler les exemples de tarification innovante. Quatre dispositifs technologiques ont été répertoriés et analysés au terme de cette enquête : le sac de déchets prépayé, le volume choisi du bac roulant, la pesée des déchets et le comptage des vidages du bac par informatique embarquée. Suite à cet état de lieux, les économistes ont retenu deux communes ayant appliqué la redevance incitative sur une période minimale de trois années : le Syndicat Mixte de Montaigu-Rocheservière (SMMR) en Vendée et la Communauté de Communes de Dannemarie en Alsace. Le but des scientifiques : mesurer les impacts de la redevance incitative sur les bilans globaux matières et financiers au cours du temps dans ces deux zones tests.

Sur tous les plans on gagne...

Les résultats en termes de flux de matières sont éloquentes sur la

periode 1999-2004 du SMMR, avec une reduction de 25 % des ordures menageres (en poids), une augmentation de 80 % des emballages tries et une baisse de 45 % des ordures menageres residuelles. Cependant, malgre ces bons resultats, les groupements de communes etudies ont montre de reelles difficultes au demarrage, pour atteindre l'equilibre budgetaire. Serait-ce que la redevance induit obligatoirement un deficit ? Afin de repondre a cette question, les chercheurs ont concu un modele et une simulation de l'equilibre financier. Ils ont ainsi demontre que le recours a une tarification composee d'une part fixe couvrant les frais fixes de fonctionnement et d'une part variable liee a la quantite de dechets residuels permettait au systeme de s'equilibrer. Autre limite de la redevance incitative, les comportements deviants allant de la decharge sauvage au brulage illegal. Neanmoins, leur relative marginalite ne semble pas en mesure de remettre en cause les effets benefiques attendus de l'application de la redevance dans les deux collectivites. Aujourd'hui, avec un recul de cinq annees, les chercheurs constatent un developpement de la prevention et du recyclage, une stabilisation des finances et un comportement responsable des citoyens. Des partenaires economiques et publiques les sollicitent au sujet de la mise en place de la redevance incitative au tri des dechets. Afin de repondre a leurs differentes interrogations, un guide methodologique est en cours de redaction.

Le jeu, un outil de recherche et d'education pour les economistes  
En complement des enquetes effectuees dans les communes, les « jeux de decision » utilises en economie experimentale permettent d'analyser finement le comportement des usagers. Comment se forment les comportements des individus face au tri des dechets ? De quelle facon l'introduction de mecanismes tarifaires les incitent-ils a trier ? Au cours de sa these soutenue au Cemagref en 2005, Etienne Pierron a cherche a repondre a ces questions en ayant recours a des jeux de decision. Le principe est de faire jouer des groupes d'une vingtaine d'etudiants, les gains se mesurant en fonction des choix individuels et collectifs. L'originalite des travaux a ete d'introduire le « contexte dechet » et d'en mesurer un effet benefique sur la cooperation des joueurs. Par ailleurs, differents mecanismes tarifaires ont ete testes a la fois sur le comportement des usagers et sur le bien etre social. Les resultats obtenus confirment l'analyse de terrain effectuee au cours de l'etude. Par ailleurs, ils soulèvent de nouvelles questions de recherche (superiorite « relative » de la redevance incitative par rapport a la taxe du point de vue du bien etre social, penalisation des familles nombreuses...).

Des suites a la these sont prevues : d'une part tester le jeu mis au point dans les communes aupres des menages, d'autre part utiliser la technique du jeu comme un outil pedagogique de comprehension des mecanismes economiques aupres des elus..

Source et pour en savoir plus :

<[http://www.cemagref.fr/Informations/Presse/InfMedia/im73/im73\\_dechets.htm](http://www.cemagref.fr/Informations/Presse/InfMedia/im73/im73_dechets.htm)>